



Collège
Jacqueline de Romilly

CONSEILS DE CLASSE

Année scolaire 2009-2010

Madame, Monsieur,

Puisque nous allons vivre ensemble nos premiers conseils de classe de l'année, je vous propose de nous accorder sur les quelques règles d'organisation et d'animation suivantes.

Merci de votre collaboration,

F. Hennier et O. Le Cam

Source : *Guide du jeune enseignant*, Fabrice Herveu-Wane, Editions Sciences humaines, 2009

	Les 10 erreurs à ne pas commettre dans un conseil de classe	Les 10 règles d'or du conseil de classe idéal
1	Il ne s'intéresse qu'aux destins des élèves	Il permet de faire le point sur le succès ou l'échec des dispositifs élaborés par les professionnels que sont les enseignants
2	Il se focalise sur la comparaison et la confrontation des notes pour prendre ses décisions	Il considère que les notes mesurent des notions trop complexes pour suffire à juger un élève, et se réfère à des outils modernes d'évaluation comme des fourchettes de notes par capacité, le profil d'apprentissage de chaque élève, ou comme des niveaux d'acquisition de compétences
3	Il a trop tendance à se référer à la note moyenne comme élément central	Il tient vraiment compte des matières dites « secondaires »
4	Il assigne aux enseignants un simple rôle d'enregistreur de résultats	Il accorde une lourde responsabilité aux enseignants qui doivent se sentir comptables des résultats de leurs élèves
5	Les profs sont peu motivés à y participer et montrent vite des signes de fatigue	Les profs s'y sentent impliqués et essaient d'inventer des stratégies facilitatrices
6	Il utilise un certain flou dans les critères d'évaluation	Il cherche à faire prendre conscience des mécanismes qui ont conduit l'élève à tel mauvais résultat
7	Il minimise le rôle des délégués élèves et des représentants des parents d'élèves	Il considère les délégués élèves et les représentants des parents d'élèves, selon les textes officiels, comme des membres à part entière susceptibles de prendre collectivement les décisions
8	Face à un cas difficile, il recherche rarement des informations ou des causes extra scolaires	Face à un cas difficile, il prend en compte les qualités personnelles de l'élève, s'il a su fournir du travail personnel et mobiliser ses efforts même sans résultats à la clé
9	La grande majorité des propositions qu'il fait aux élèves sont soit des mises en garde et des sanctions	Il propose soit à l'élève des solutions de type remédiation, groupe de niveau, ou contrat
10	Soit une orientation expéditive et/ou accompagnée d'une filière de relégation	Soit une orientation fine fondée sur le travail mis au point par le conseiller d'orientation-psychologue (co-psy)

Tableau inspiré du dossier « Apprenons pour enseigner », Cahiers pédagogiques, n° 2, 1990.



CHARTRE DU CONSEIL DE CLASSE

- Le conseil de classe se tient à huis clos. Ses avis, propositions et décisions sont collectifs. Ils peuvent être communiqués. Les débats et les prises de position personnelles sont en revanche confidentiels. Ses membres sont donc tenus au devoir de réserve.
- Les délégués parents et élèves ont le statut de délégué pendant toute la durée du conseil, y compris pendant l'étude du cas de leur enfant ou pendant l'étude de leur propre cas. Ils ne peuvent donc pas être interpellés, en tant que personnes. Ils ne peuvent pas non plus intervenir pour défendre leur situation personnelle.
- Les décisions sont prises à main levée des adultes présents. Tous les membres du conseil ont voix égale. En cas d'égalité, la voix du président du conseil l'emporte.
- Le conseil de classe est habilité à décerner à chaque élève des mentions concernant son travail scolaire. Celles-ci forment un ensemble gradué qui comporte :
 - ❖ Les « Félicitations » destinées à récompenser un travail homogène et de très bon niveau ;
 - ❖ Les « Compliments » destinés à récompenser un travail relativement homogène et de bon niveau ;
 - ❖ Les « Encouragements » pouvant être attribués à un élève de niveau plus faible pour le sérieux de son travail et les progrès accomplis au cours du trimestre ;
 - ❖ La « Mise en garde » dont l'objectif est de stigmatiser une situation de dérive ou de laisser-aller qui, si elle n'est pas rapidement corrigée, peut conduire à l'échec scolaire ;
 - ❖ Le « Rappel à l'ordre solennel » qui sanctionne une attitude de refus de travail et/ou de non-respect systématique des règles scolaires.
- Le conseil se déroule en trois temps :
 - ❖ Le premier temps consiste en un tour de table au cours duquel chaque membre évoque les problèmes généraux de la classe. Le professeur principal commence par une synthèse générale (résultats de la classe, participation, dynamisme, mise au travail...).
 - ❖ Le deuxième temps consiste en un examen de la situation scolaire de chaque élève. Une présentation est proposée par le professeur principal ; elle est suivie de l'expression de chaque membre du conseil. Une synthèse est consignée sur le bulletin. Comme l'ensemble des appréciations littérales portées sur celui-ci, cette synthèse consiste en un diagnostic sur les performances du trimestre, un diagnostic sur le travail scolaire et en des conseils pour l'améliorer. En aucun cas, elles ne peuvent consister en des jugements sur la personne.
 - ❖ Le troisième temps consiste en l'expression des délégués parents et élèves.
- Les conflits entre une classe, ou une partie de la classe, et un enseignant sont inévitables. Ils ne peuvent pas être passés sous silence et le droit d'expression de chaque membre du conseil ne peut être limité s'il s'exerce dans le respect des individus et dans le souci permanent de la résolution des problèmes. C'est pourquoi les difficultés rencontrées dans une discipline ou avec un membre du personnel doivent être traitées d'abord toujours lors d'une rencontre en tête à tête entre les élèves délégués et le professeur ou le personnel d'éducation concerné. Le professeur principal ou la C.p.e. peuvent jouer un rôle de médiateur. Ce n'est qu'en cas de non résolution du problème après ces premières démarches que les difficultés peuvent être alors légitimement évoquées en conseil de classe, toujours dans le même souci du respect des individus et de la recherche d'une solution.